

choses vues

du 01/12/2003 au 31/12/2003

Ce mois-ci, le dernier mois, nous avons pris le parti de nous laisser porter par l'actualité. Elle nous a enveloppés dans les méandres de la laïcité, sa complexité, sa spécificité, ses possibilités d'adaptation : Des préconisations de la mission Debré, en passant par le rapport Stasi, et pour finir l'arbitrage du président de la République. Des points de vue, en particulier, ceux d'Alain Touraine et d'Edgar Morin, deux bonheurs d'argumentations ... totalement opposées, pour réfléchir sans forcément se sentir obligé de trancher, tant la question se révèle complexe et au moins autant dépendante d'une histoire que de principes. Ne ratez pas non plus l'avis de la Commission consultative des droits de l'homme : un peu discordant, il nous a frappés. A revisiter dans quelques mois ?

C'était une manière de boucler l'année nous semblait-il, et puis il fallait bien préparer celle qui s'annonce et là non plus nous n'étions pas sur notre faim. Prévention de la délinquance, rôle des maires dans le futur projet, sort réservé au secret professionnel, quelle peut être la limite du « partage d'informations » ?

L'esprit du temps en quelques brèves, de beaux articles sur le RMA et la place du travail social dans ces dispositifs d'insertion, des informations originales sur les hausses du prix du tabac.

Nous espérons vivement que vous commencez bien l'année, nous vous souhaitons toute la sérénité nécessaire et de bien flâner au gré de ce choix d'articles.
genevieve.casanova@addap13.org



éduquer dans la rue

revue de presse

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention
2, boulevard Gustave Ganay - MARSEILLE IXème - Téléphone : 04 91 71 80 00 - Télécopie : 04 91 71 29 67 - Courriel : siege.social@addap.org

[Retour Sommaire Général](#)

société

Conseil Constitutionnel et loi sur l'immigration	P 5
Intolérance à l'égard de l'islam	
Hôpital et pratiques religieuses	
Appel des Eglises chrétiennes contre une loi sur le voile	P 6
Mission Debré : loi prohibant les signes religieux à l'école	
Foulard à l'école : chiffres officiels et réalité	
Rapport Stasi : fermeté et ouverture	
Un point sur la laïcité en Europe	P 7
Réactions de responsables religieux	
Questions sur Kippour et Aïd-el-Kébir	P 8
Point de vue sur « les bagarres pour le voile »	
Effets de l'interdiction des signes politiques à l'école ?	
Réactions du CFCM au rapport Stasi	
Commission des droits de l'homme et laïcité	P 9
Points de vue : Alain Touraine et Edgard Morin	
M. Chirac interdit le voile à l'école	P 10
Classe moyenne musulmane et autorités religieuses : réactions	
Laïcité : Réactions à l'étranger	P 11
La gauche et les enfants d'immigrés : Point de vue	

travail social

La mise à jour de la prévention spécialisée est en marche	P 11
Prévention spécialisée : refuser le devoir de signalement	P 12
Document de travail sur la future loi « prévention délinquance »	
Prévention Spécialisée et sécurité	P 13
Le Sénat et la délinquance des mineurs	
Articuler le social et l'urbain	
Hôtels meublés : fonction sociale ?	P 14
Quid du « bracelet électronique » ?	
Suicides en prison : le rapport Terra	P 15
Du RMI au RMA, quelle prise en charge de la précarité ?	
Lutte contre les violences faites aux femmes	
Europe contre l'exclusion, plans contre l'inclusion	P 16

législation

Entrée et séjour des étrangers en France (2 volets)	P 16
---	------



[Retour Sommaire Général](#)

emploi	RMA : passage à l'Assemblée P 17 Enquête sur le PAP RMI / RMA : Adoption définitive
logement	Propositions pour un droit opposable au logement P 18
santé	Drogue et tabac : « absence de politique de santé » ? P 19 Augmentations de tabac : qui est pénalisé ? Sida : prévention à l'ordre du jour
scolarité	Un « livret républicain » dans les écoles P 20 Grand débat sur l'école : faible mobilisation



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

MM. Darcos et Meirieu dialoguent sur l'école P 20
Internet et insécurité

brèves

« Citoyens relais » pour seconder la police (Douai) ? P 21
Hausse du nombre d'étrangers en centres de rétention
Grogne des policiers
Un point sur « l'amendement Garraud »
Immunité pour les médecins en cas de signalement

coups de cœur

société

La loi sur l'immigration censurée partiellement par le Conseil constitutionnel

(ASH -28/11/03) Réf. : 0724-déc./03-11- ASH



C'est l'avis des « sages ». A suivre.

- La loi prévoit que l'hébergeant d'un étranger « s'engage à prendre en charge les frais de rapatriement » éventuel. Le Conseil estime que cette obligation (qui ne tient pas compte des ressources, du prix du voyage, etc.) « rompt de façon caractérisée l'égalité des citoyens devant les charges publiques » (déclaration des droits de l'Homme – 1789)
- Mariage : Le Conseil estime que l'assimilation de « l'irrégularité du séjour d'un étranger » à un « indice sérieux de non-consentement » entre les époux » porte atteinte à la liberté du mariage.
- La place Beauvau retravaillera les 2 art.
- Pour l'allongement de la rétention administrative à 32 jours le Conseil rappelle que « l'étranger ne peut être maintenu que pour le temps strictement nécessaire à son départ » et que l'autorité judiciaire peut « interrompre à tout moment la prolongation (...) lorsque les circonstances de droit ou de fait le justifient »

« L'intolérance à l'égard de l'islam » passée au crible par la CNCDH

(Le Monde-25/11/03) Réf. : 0728- déc.03- 11- LM



Les conclusions ne sont pas forcément surprenantes, ni les recommandations, mais l'idée de cette recherche est bonne et fera sans doute des émules. Avoir des évaluations permet d'avancer, d'argumenter au-delà des fantasmes.

- La Commission nationale consultative des droits de l'homme (placée auprès du 1^o ministre) a cherché à savoir si un racisme spécifique touchait les musulmans et publiera l'étude dans son rapport annuel (mars 2004)
- Elle préfère parler « d'intolérance » plutôt que « d'islamophobie » (attention à l'amalgame entre « arabe » et musulman) mais les réactions hostiles sont bien réelles
- Définition de cette « intolérance » ? « Une peur irraisonnée et un rejet total de l'islam à la fois comme religion, mode de vie, projet communautaire et culture » Elle s'est nourrie d'événements internationaux et d'une confusion entre « musulman, islamique, fondamentaliste, islamiste, terroriste » Attention aux « amalgames médiatiques » qui expliquent le terrorisme islamiste par la seule religion et alimentent le « fantasme du complot »
- Les passages à l'acte sont difficiles à chiffrer : pas de catégorie spécifique au ministère de l'Intérieur et les organisations communautaires ne les répertorient pas (contrairement à la communauté juive). L'étude en cite néanmoins, souligne l'existence de sites Internet et les réticences à chaque construction de mosquée
- Hostilité « encore peu reconnue et trop faiblement combattue ». Il faudrait améliorer l'enseignement des faits religieux, « favoriser des lieux de culte visibles » et une « politique forte contre les discriminations »

[Retour Sommaire Général](#)

L'hôpital confronté à la radicalisation des pratiques religieuses

(Le Monde-08/12/03) Réf. : 0731- déc.03- 11- LM



Une page très simple sur l'hôpital, qui nous change de l'école, sans nous changer du tout d'ailleurs puisque ce sont les mêmes phénomènes qui sont traités et décrits. A lire, tout en gardant à l'esprit que cela reste minoritaire.

- Les auditions de la commission Stasi révèle l'intrusion des particularismes religieux à l'hôpital. Même si cela reste marginal, engendrant peu de « remontées ». Surtout en Ile-de-France, dans le Nord et l'Est.
- On constate l'irruption de signes religieux parmi les soignants. C'est un phénomène nouveau : interdit par avis du conseil d'Etat de mai 2000, interdiction étendue à l'ensemble du service public par le tribunal administratif de Paris en octobre 2002. (A l'université c'est toléré)
- Internes voilées, refusant d'examiner des hommes, ou orthodoxes refusant d'examiner des femmes, cela se voit. Contraire au serment d'Hippocrate.
- Côté patients femmes refusant d'être examinées par des hommes, patients maghrébins refusant d'être soignés par des internes voilées.
- L'hôpital s'adapte de plus en plus (repas, rites funéraires) et accueillent les patientes voilées. Il y a des femmes qui accouchent en burqa. C'est plus compliqué quand les maris accompagnent les femmes, répondent à leur place et refusent un examen par des hommes.
- Là c'est un refus de soins : « on craint le risque médico-légal » Comme pour les témoins de Jéhovah.
- La plupart des cas se règlent par la négociation et les problèmes sont encore le fait d'une

minorité. Mais les soignants demandent une clarification dans un univers qui ne doit être que celui de soignants et soignés, sans différences.

L'appel commun des Eglises chrétiennes contre une loi sur le voile

(Le Monde-09/12/03) Réf. : 0732- déc.03- 11- LM



Le point de vue des églises paraît s'imposer dans ce débat. Voilà, à vous de démêler prises de position et prudence obligée (?).

- Les Eglises catholiques, protestantes et orthodoxes ont envoyé le 8/12 une lettre au président de la République.
- Elles dénoncent la tournure prise par le débat, rappelant une époque « que l'on pouvait penser révolue, celle d'une laïcité de combat ».
- Elles redisent « leur profond accord sur une vision commune de la laïcité » et sur la loi 1905
- La laïcité « n'a pas pour mission de constituer des espaces vidés du religieux mais d'offrir un espace où tous (...) puissent débattre (...) sans affrontements ni propagande. » L'école peut être un de ces lieux.
- Plutôt qu'une loi elles préconisent la multiplication des médiations et redoutent « le rejet vers des pratiques communautaristes ».
- Le « véritable enjeu du débat actuel » c'est « la réussite de l'intégration »

La mission Debré propose à la quasi-unanimité une loi prohibant tout signe religieux ou politique à l'école

(Le Monde-06/12/03) Réf. : 0730- déc.03- 11- LM



voilà une conclusion claire et facile à lire ; le débat continue certes mais ce texte est une pierre et pas seulement un point de vue. Il servira aux décisions à venir.

- Le 4 décembre la mission conclut en faveur « d'une disposition législative (...) posant le principe de l'interdiction du port visible de tout signe religieux et politique dans l'enceinte des établissements scolaires »
- « La liberté d'expression reconnue aux élèves (07/1989) doit trouver ses limites dans le respect du pluralisme »
- « Visible » est « un critère objectif (...) application plus aisée de la règle, sans pour autant exclure le port de signes, dès lors qu'ils ne sont pas apparents ». « Interdire (...) ce qui constitue une atteinte aux droits de la femme » Politiques également pour garantir la neutralité de l'espace scolaire
- « Le silence du législateurs, ses hésitations (...) interprétés comme un aveu de faiblesse qui ne fera qu'accentuer l'activité des thèses extrémistes et les dérives communautaristes »
- « La laïcité dépasse le cadre de l'école »

[Retour Sommaire Général](#)

Foulard à l'école : la réalité cachée derrière les chiffres officiels

(Le Monde-11/12/03) Réf. : 0737- déc.03- 11- LM



2 pages intéressantes pour dire qu'une réalité dont on parle sans arrêt est en fait mal connue et difficile à chiffrer.

- Nicolas Sarkozy donne les chiffres des RG : 1256 cas de jeunes filles voilées à la rentrée mais les auditions laissent à penser que pour la seule Ile-de-France, le chiffre serait supérieur

- La médiatrice, Mme Cherifi fait état d'une baisse du nombre de contentieux mais il semble bien qu'elle soit due aussi à une augmentation de la tolérance..., les exclusions risquant la censure des tribunaux administratifs.
- Réalité qui relevait des libertés individuelles pour des faits non interdits par la loi : l'Education nationale, fragilisée par la jurisprudence du Conseil d'Etat, n'en a pas tenu la comptabilité. (Le Conseil d'Etat n'érige pas en principe le caractère ostentatoire du « signe » mais demande un examen au cas par cas.)
- L'officialisation et la médiatisation du débat ont libéré des paroles dans le monde enseignant. « Les pressions sont de plus en plus fortes (...) saut qualitatif dans l'expression du communautarisme »
- On parle de « confusion ambiante » et affirme que les parents sont reconnaissants « quand l'école affirme clairement ses règles »

M. Stasi prône l'interdiction des signes religieux et politiques à l'école

(Le Monde-12/12/03) Réf. : 0733- déc.03- 11- LM
(ASH -05/12/03) Réf. : 0733-déc./03-11- ASH



Deux sourires pour cet exposé clair et des propositions qui ne se limitent pas à l'école. A suivre, réactions, etc. Mais il y a déjà là une double recherche affichée, de précision et d'équilibre. Se lit facilement.

- Rapport remis à l'Elysée le 11/12, après l'audition de 140 personnes depuis septembre
- Favorable à une loi pour refonder le pacte laïque sans aggraver les déchirures du pays.
- L'idée d'une loi s'est imposée au fur et à mesure des auditions. Différents constats : « atteintes préoccupantes » à la laïcité, et à la liberté des

femmes, « déficits d'égalité entre croyants ou entre ceux-ci et les athées », hostilité à l'égard des musulmans et « nouvel antisémitisme »

- **Fermeté**
- Ecole : « Sont interdits dans les écoles, collèges et lycées les tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique. » Sont interdits « les signes ostensibles, tels que grande croix, voile ou kippa. » Sont autorisés « les signes discrets tels que médailles, petites croix, étoiles de David, mains de Fatima ou petits Coran. » (A noter qu'est ainsi « tranchée » la difficulté du choix entre « ostentatoire » et « visible »)
- Services publics : devoir de neutralité inclus dans le statut général de la fonction publique
- Universités : Pas concernées par la prohibition
- Hôpitaux : préciser les obligations des patients, notamment ne pas récuser un soignant
- Prisons : espaces collectifs « préservés de toute appropriation communautaire »
- Entreprises : le patron pourrait « réglementer les tenues vestimentaires », notamment en cas de contact avec la clientèle
- **Ouverture**
- 2 nouvelles fêtes légales : Aucun élève ne travaillerait pour le Yom Kippour et l'Aïd-el-Kébir. Possibilité pour les salariés de les substituer à un autre jour férié (ainsi que Noël orthodoxe ou oriental) après concertation
- Charte de la laïcité : largement diffusée
- Enseignement du fait religieux, de l'histoire de l'esclavage, de la colonisation, de l'immigration
- Langues : Suppression de l'enseignement des « langues et cultures d'origine », développement de celui de l'arabe et du berbère.
- Prisons : recrutement d'aumôniers musulmans
- Armées : un aumônier général musulman
- TV : émissions pour les libre-penseurs
- Création d'une Ecole nationale d'études islamiques
- Enterrements : Autorisation d'orienter les tombes musulmanes vers la Mecque

- Alsace-Moselle : Choix de suivre ou non un enseignement religieux (y compris l'islam)
- A noter que l'intégralité du rapport est livrée dans le Monde du 12/12/03

Une exception française qui intrigue l'Europe

(Le Monde-12/12/03) Réf. : 0734- déc.03- 11- LM



Nous aimons élargir les perspectives de réflexion et de plus cet article a le mérite de donner rapidement un aperçu historique et actuel des relations entre les Etats et les Eglises en Europe. De quoi nous faire réfléchir ? Nous l'espérons.

- Le cas de la France est singulier du fait de l'expérience historique qui aboutit à « sa » laïcité (mot difficile à traduire) : un conflit avec la religion dominante.
- **On définit traditionnellement trois modèles**
- Séparation stricte (comme en France)
- Concordat (pays tradition catholique)
- Eglise en situation de quasi-monopole : scandinaves luthériens ou Grèce orthodoxe
- Mais tous les pays d'Europe tendent vers des régimes de séparation avec une dissociation entre citoyenneté et identité confessionnelle
- Les régimes de stricte séparation, eux, doivent tenir compte de nouveaux défis (islam, sectes en France) et s'adapter
- Il y a les séparations « partenariat » (Allemagne), celles avec cultes officiellement reconnus (Belgique, Pays-Bas, Suède), les régimes concordataires (Italie, Espagne, Portugal, Autriche, Irlande, Pologne) et les pays d'Eglises nationales (plus ou moins tolérantes) : Grèce, Royaume-Uni, Danemark, Finlande
- Il n'y a pas de séparation « chimiquement pure »

- La polémique française étonne : seul pays à ne pas dispenser un enseignement spécifique des religions, la France est aussi le seul à envisager une législation sur le port de signes religieux

Le rapport Stasi accueilli prudemment par les représentants des religions, qui se disent prêts à respecter une loi

(Le Monde-13/12/03) Réf. : 0740- déc.03- 11- LM



A chaud quelques réactions dont certaines sont intéressantes à noter. Se lit vite.

- Conseil du Culte Musulman : « nous demanderons à nos jeunes filles de respecter la loi » mais demande « des aménagements » (temps pour intégrer changement)
- L'UOIF : « Grande inquiétude » « Les musulmans de France vivent ce jour comme un recul des libertés fondamentales » Appelle à la « sérénité » face « à la stigmatisation de leur pratique religieuse »
- Tariq Ramadan : « Apparemment un rapport de clarification et de propositions et non un texte d'exclusion »
- Le secrétaire général de l'Episcopat : « souci de vigilance et d'accueil »
- Le grand rabbin de France : « La kippa n'avait jamais posé de problème et ce n'est pas maintenant qu'elle va en poser » Le Kippour férié « serait un beau geste »
- Au CRIF : on estime que l'on « va dans la bonne direction » même si l'on n'estime pas la kippa « ostentatoire car pas prosélyte » Kippour et Aïd « dans le sens d'une laïcité bien comprise »
- La Fédération Protestante de France : est « très heureuse de l'équilibre général du rapport »

[Retour Sommaire Général](#)

Aïd-el-kébir et Yom Kippour fériés

Quelques questions à P. weil politologue et un des signataires du rapport Stasi

(Le Monde-15/12/03) Réf. : 0741- déc.03- 11- LM



L'entretien est très simple, court, nous a paru plein de mesure et de bon sens. Lire et relire des définitions dépassionnées de ce qu'est la laïcité nous paraît utile. Nous donnons cela dit à la fin une tonalité générale différente de l'argumentaire présenté

- La Laïcité repose sur deux piliers : l'Etat protège la liberté de conscience de l'individu et protège la liberté religieuse. Depuis 1905 le paysage spirituel s'est diversifié, il faut s'y adapter . « Marquer la pleine inscription dans la République de ceux qui se rassemblent à ces occasions » Ce n'est pas une « compensation »
- Nous avons les plus fortes minorités juive et musulmane d'Europe : il faut en tenir compte
- A noter par ailleurs que cette proposition a reçu un accueil très mitigé dans la classe politique et que les chefs d'établissements et petites entreprises sont réservés sur les difficultés d'application.

« Les bagarres qu'on a pour le voile, on les a eues pour les filles qui venaient en pantalon »

(Le Monde-13/12/03) Réf. : 0738- déc.03- 11- LM



Un rien provocateur ? Peut-être mais nous avons aimé certaines formules et l'indication biblio en prime pour ceux que le débat passionne.

- Entretien avec Emile Poulat, auteur de « Notre laïcité publique » (Berg International)
- La « laïcité » envahi le vocabulaire alors que l'Etat est laïque depuis très longtemps, dès avant 1905 : la République garantit la liberté publique de conscience de tous.
- La loi de 1905 c'est simplement une « privatisation », suppression du service public du culte.
- En 1936 des circulaires avaient interdit les signes politiques, puis confessionnels à l'école : c'était l'époque des insignes de ligues d'extrême droite et de la croix scout. Pour cela on a simplement évoqué l'ordre public et non le caractère laïque de la République.
- L'ordre public fait partie des « fonctions régaliennes » de l'Etat alors que parler de religion rallume les guerres.
- « Les gamins vont trouver autre chose » : tatouage de signes religieux ? Et alors ? On refusait les filles en pantalon, puis en minijupes. Ce débat est aussi une perte de mémoire.

[Retour Sommaire Général](#)

Quels effets aurait l'interdiction des signes politiques à l'école ?

Les établissements face à une définition assez floue.

(Le Monde-13/12/03) Réf. : 0739- déc.03- 11- LM



Un autre aspect du rapport Stasi, une autre définition à déterminer, avons-nous envie de dire. A vous de voir, mais cela nous a paru intéressant de traiter cette page.

- En interdisant « les tenues et les signes manifestant une appartenance politique » le rapport Stasi crée un effet de surprise, affirmant

que « l'école ne saurait devenir la chambre d'écho des passions du monde, sous peine de faillir à sa mission éducative »

- Contrairement au religieux, aucun exemple concret. « Ne pas créer un statut d'exception pour le religieux », alors que l'engagement est faible actuellement dans les établissements.
- Des circulaires du ministère prévoient déjà ce type d'interdiction, et nombre de règlements intérieurs aussi. Et puis : un Keffieh , un T-shirt Che Guevara : mode, histoire, politique ?
- Certains chefs d'établissement s'inquiètent « cela sera terriblement difficile à déterminer, avec le risque de soulever des conflits ou des contentieux qui n'existaient pas jusque-là » de même que certaines organisations lycéennes.

Le Conseil du culte musulman craint une stigmatisation de l'islam

(Le Monde-17/12/03) Réf. : 0758- déc.03- 11- LM



A lire en prévention en quelque sorte cette « compilation ». Elle se révèle intéressante dans le détail, dans et entre les mots.

- Le Bureau du CFCM a adressé le 17/12 une lettre ouverte au Président de la République, qui évoque « une vive inquiétude au sein des musulmans de France »
- Dénonce la « stigmatisation de cette composante nationale » et « des dispositions discriminatoires à l'égard des musulmans [qui] conduisent à interdire à [leur] immense majorité de pratiquer sa religion dans le respect de la laïcité » (cf. jurisprudence du Conseil d'Etat).
- « La garantie apportée par la République au libre exercice des cultes (...) a disparu et est remplacée par le simple respect de la diversité spirituelle. »

- Déploire le lien établi entre racisme et islam « conduisant à retenir que l'un est la conséquence de l'autre, réduisant des individus à leur présumée appartenance à l'islam, ce qui n'est pas conforme à la réalité »
- D'autres avis au CFCM : « les musulmans payent la facture du 11 septembre ... Est-ce qu'on entre dans une gestion sécuritaire du fait islamique ? L'heure est sombre pour nos libertés »
- Dounia Bouzir, elle, déplore que l'on ait écouté des spécialistes de pays étrangers et des femmes iraniennes, au lieu de « Françaises socialisées en France à l'école de la République. Quelle confiance fait-on à la culture française ? » (*il y a eu auditions de filles voilées/ ?*)
- UOIF : « Le moment est grave. On sent la montée d'une colère. Nous essayons de faire ce que nous pouvons pour calmer les choses, mais c'est difficile »

53 % des musulmanes contre les signes à l'école

- Sondage IFOP réalisé pour le magazine *Elle*.

La CNCDH invite à « un certain optimisme sur la laïcité »

(Le Monde-17/12/03) Réf. : 0759- déc.03- 11- LM



Intéressant ce contre-avis pourrait-on dire. Pourrait passer inaperçu ... mais nous aimons le consigner, comme pièce au débat, pour y repenser dans quelque temps, pourquoi pas ?

- La Commission nationale consultative des droits de l'homme a remis le 15/12 un « rapport d'étape » : « la laïcité aujourd'hui »
- « Il serait contre-productif de grossir des phénomènes politico-religieux marginaux, que

certain cherchent à exploiter, alors que la situation d'ensemble autorise en réalité un certain optimisme » Souligne que le nombre de foulards à l'école est plutôt en diminution et rappelle la pluralité de significations du signe religieux.

- Avertit sur les conséquences négatives possibles d'une législation : interprétée comme un « rejet » ; « rien n'est pire que de se voir imposer une règle que l'on ne comprend pas et à laquelle on n'adhère pas » ; l'école a un rôle émancipateur ; « toute exclusion renforce les risques de communautarisme »
- Elle rappelle qu'en 1905 l'islam n'était pas absent de France mais écarté de la négociation (les colonisés n'étaient pas citoyens) et que la France a « ethnicisé les différences religieuses »
- Est envisagée une « synthèse largement diffusée des obligations actuelles (...) mieux faire comprendre aux usagers de l'école les obligations qui s'imposent à eux en pratique »
- L'obligation de neutralité imposée aux agents du service public est rappelée très fermement.
- La laïcité : « le chemin que propose le droit français pour concilier les manifestations d'une liberté avec la vie en commun ».

[Retour Sommaire Général](#)

Points de vue : Touraine et Morin

(Le Monde-18/12/03) Réf. : 0760- déc.03- 11- LM



Ne vous privez pas, lisez ces deux articles : deux sociologues que vous connaissez, deux avis opposés sur la même question, c'est un régal. De plus c'est facile à lire : on aborde des choses fondamentales, la France est-elle communautariste ? , comment intègre-t-elle, ou pas ? Que faut-il faire ? Et cette opposition vous

rassurera si votre propre opinion n'est pas tranchée : c'est compliqué, eh oui !!!

Membre de la commission Stasi, Alain Touraine raconte sa conversion au principe d'une loi.

- En 1989 il défendait ces jeunes filles « qui veulent concilier leur entrée dans le monde moderne avec leur culture ». « Fabriquer du neuf avec du vieux » passionne le sociologue et il a fait partir de ceux qui ont poussé à l'audition de certaines de ces jeunes filles.
- « Il n'est pas juste de dire que j'ai changé d'avis, c'est profondément la France qui a changé » ; « **Depuis l'Intifada, la France est devenue un pays communautariste** » ; « dans les lycées (...) on s'identifie par la religion ».
- Il faut « défendre ces filles qui négocient un passage difficile vers la modernité » mais après « avoir donné un coup d'arrêt (...) avoir dit très clairement que le communautarisme on n'en veut pas (...) que l'égalité entre hommes et femmes, ça existe, que la citoyenneté, ça existe »
- Maintenant peut s'engager l'essentiel, la parole, qui permet « de faire descendre les décisions »
- « On a fait avancer les choses, à la fois en déclenchant une prise de conscience de la réalité, et en avançant vers la reconnaissance de l'histoire culturelle » des jeunes musulmans ; il est convaincu que le rapport va « renforcer la capacité de communication de cette minorité » avec l'ensemble de la population.

Morin : « l'importance accordée à la question des foulards est démesurée par rapport à d'autres problèmes ».

- « Affaire extraordinairement gonflée. Les cas restent assez peu nombreux et je suis pour le maintien de ces jeunes filles au sein de l'école laïque ». Attention à l'obsession du religieux, « on rallume des querelles de religion en prétendant les traiter »

- *Les fêtes religieuses ?* Souci compréhensible mais il « conduit à donner un accent religieux à des identités qui ne sont pas principalement religieuses (...) comme si on définissait la majorité des Français comme chrétiens ». Les absences scolaires sont tolérées. Alors ?
- « Les élèves se bagarrent parce qu'ils se connaissent comme juifs ou musulmans, et non parce que certains portent un insigne ». Il peut y avoir un problème, mais d'ordre public, si le conflit du Moyen-Orient continue.
- « Il faudrait cesser de se passionner sur le secondaire en oubliant l'essentiel : il s'agit de dépasser l'opposition entre communautarisme et homogénéisation, pour trouver une formule qui réponde aux spécificités de la situation française. La francisation ne doit pas détruire les différences, mais les intégrer »

M. Chirac prône le « sursaut républicain » et interdit le voile à l'école

(Le Monde-19/12/03) Réf. : 0762- déc.03- 11- LM



La position officielle est arrêtée, elle est courte, et claire. La réflexion et la parole sur inégalités et discriminations sont en train de changer. C'est aussi ce que l'on peut retenir de ces annonces. A suivre.

- Confirme la volonté de ne pas changer l'équilibre de la loi de 1905 mais appelle à un « sursaut collectif » pour porter le « désir de vivre ensemble ». La diversité fait la richesse du modèle français.
- Annonce l'interdiction des signes religieux « ostensibles » à l'école. « Une loi est, évidemment, nécessaire », dès la rentrée 2004 .

- Se prononce pour une loi spécifique à l'hôpital « rien ne saurait justifier qu'un patient refuse, par principe, de se faire soigner par un médecin de l'autre sexe »
- Une autre pourrait concerner l'entreprise (sécurité, contact avec clientèle)
- Sera créé un « code de la laïcité », distribué aux fonctionnaires.
- Aïd-el-Kébir et Yom Kippour ne seront pas fériés mais les élèves qui auront averti leur établissement peuvent s'absenter et les examens ne doivent pas être organisés ces jours-là.
- « Le danger c'est la discrimination ». Ghettos et aggravation des inégalités menacent le pacte républicain et le communautarisme « ne saurait être le choix de la France » : début 2004 sera créé un Observatoire national de la laïcité, avec fonction de veille et d'alerte.
- Sera également créée une autorité indépendante de lutte contre les discriminations, sans oublier les discriminations sexistes.

Très inquiète, la classe moyenne musulmane se sent enfermée dans une impasse communautaire

Autorités religieuses divisées

(Le Monde-19/12/03) Réf. : 0763- déc.03- 11- LM



Réactions « à chaud » avec ce que cela suppose de passionné et le manque d'indicateurs évident sur la représentativité de ces paroles que nous avons choisi de citer telles quelles, justement pour garder leur côté passionné. Quant aux autorités religieuses, leur diversité est (presque) sans surprise. A suivre.

- La contestation semble surtout venir d'une classe moyennes d'étudiants et de jeunes engagés dans la vie active :

- « Les cas de foulard concernent quelques centaines de filles et on fait une loi. A côté de cela, les cas de discrimination se comptent par dizaines de milliers, et on ne légifère pas... C'est ce déséquilibre qui crée un ressentiment dans la communauté musulmane ».
- « Soit on est la beurette qui essaie de se libérer en rupture avec sa culture d'origine ; soit on est la fille voilée qui incarne le mal et la soumission »
- « On est en train de leur dessiner une identité de musulmans. Comme si c'était la seule disponible pour eux »
- « Des verrous ont sauté. Des gens testent les limites du politiquement correct envers l'islam. Tant qu'ils ne rencontreront pas de barrière, ils ne s'arrêteront pas. Le débat autour du foulard cristallise cette haine »
- « On peut ne pas être un militant du voile ou de l'UOIF et, pour autant, sentir dans cette affaire une stigmatisation »
- Autorités religieuses :
- Le président du Conseil du culte musulman : « il nous appartient, en tant que responsables musulmans, d'expliquer la position du président. La loi de l'Etat est notre loi ».
- L'UOIF déplore une « volonté de réduire les libertés (et) une laïcité de combat »
- Le mufti de Marseille s'est déclaré « favorable à une loi » contre l'avis du CFCM
- Le CRIF : « ceux qui vivent en France doivent se soumettre aux règles et coutumes de la société française »
- Les évêques de France « feront avec une loi » mais la Fédération protestante « renouvelle sont avertissement quant au risque discriminatoire que pourrait comporter la rédaction en urgence d'une loi »

[Retour Sommaire Général](#)

Laïcité : la décision de M. Chirac suscite des réactions à l'étranger

(Le Monde233/12/03) Réf. : 0767- déc.03- 11- LM



Un tour d'horizon rapide, où l'on voit que les conceptions sont vraiment différentes,.. et une surprise.

- **Allemagne, le chancelier** : « je ne peux pas interdire à une jeune fille d'aller à l'école avec un foulard »
- **Angleterre, archevêque de Canterbury** : « le laïcisme dogmatique du gouvernement français devient très provocateur et destructeur (...) il n'existe pas d'espace public neutre où chacun doit mettre de côté de ce qui fait sa particularité »
- **USA , Herald Tribune** : « Interdire aux croyants de suivre les règles de leur religion n'est rien d'autre, dans les faits, qu'un fondamentalisme laïque imposé par l'Etat »
- **Iran, ministère affaires étrangères** : « décision extrémiste visant à empêcher le développement des valeurs islamiques »
- **Egypte, mosquée Al-Azhar** : il s'agit de « la politique intérieure de la France »

« La gauche n'a pas osé mettre en avant les enfants d'immigrés » - Point de vue

(Le Monde-03/12/03) Réf. : 0754- déc.03- 11- LM



C'est un point de vue, nous le soulignons. Un récapitulatif rapide mais qui peut aider à situer les choses, des affirmations que l'on peut discuter aussi sans doute. A vous de voir. Se lit facilement.

- *Entretien avec le père Christian Delorme, l'un des organisateurs de la Marche des beurs de 83*
- C'est parti de jeunes des Minguettes : bavures policières et crimes sécuritaires se multipliaient, il y avait de la colère. « Le 03/12/03 la France a pris conscience qu'une partie de sa jeunesse était d'origine maghrébine » Une délégation a été reçue à l'Élysée, après quoi a été créée une carte de résident de 10 ans, et puis les violences ont diminué (disparition de la « légitime défense »)
- *Qu'en est-il de ce capital de sympathie de l'époque vis-à-vis de la gauche ?* Il y a SOS-Racisme mais les élus de gauche connaissaient mal cette population, il n'ont pas ouvert les mairies, l'étiquette « beur » a eu un effet pervers d'enfermement, avec la montée du chômage et de l'extrême droite les jeunes sont devenus un « problème ». On les créditaient d'un faible intérêt électoral et on ne les a pas mis en avant de peur d'envenimer les choses. La droite a dépassé cette peur-là.
- *Les beurs sont-ils passés à droite* Majoritairement sceptiques à l'égard de tous les politiques mais « ceux qui ont trouvé une place dans la société cherchent à être banalisés, ce qui, aujourd'hui, signifie être de droite ». La droite se montre plus reconnaissante : cf. administrations ou ministères.
- *La montée de l'identité musulmane signe-t-elle l'échec de la Marche ? Non* Ceux qui revendiquent le font parce qu'ils veulent trouver une place et il y a davantage d'élus locaux issus de l'immigration que de fondamentalistes.

[Retour Sommaire Général](#)

travail social

« L'aggiornamento » de la prévention spécialisée est déjà en marche

(ASH -12/12/03) Réf. : 0743-déc./03-12- ASH



Remettre un peu les choses au point. Nous parlions de constats peu étayés dans l'article de novembre auquel celui-ci répond. Ici un descriptif de travaux et négociations dont il est bon de se souvenir, avant de conclure à l'immobilisme d'un secteur, somme toute encore jeune, de l'action sociale, dans un contexte général de surcroît difficile. Facile à lire et clair.

- Voici la réponse du président du CNLAPS à l'article que nous avons longuement traité dans le numéro de novembre (0718-12) :
- Des changements sont en route. Pourquoi dire par ex. que « la relation aux autres politiques publiques territoriales piétine » ?, alors qu'il y a de très nombreuses contractualisations avec départements, communes, associations etc. ?
- C'est peu visible ? : le discours politique est celui de l'obsession sécuritaire et de l'amalgame entre prévention sociale et prévention de la délinquance. On « judiciarise » des comportements qui relevaient jusqu'à maintenant d'une prise en charge éducative et là les éducateurs ont raison de s'inquiéter.
- Les pratiques de la prévention spécialisée se réfèrent au concept d'aide sociale à l'enfance (et pas seulement à l'arrêté de 72) et c'est là une alternative à l'option sécuritaire : rendre les gens plus responsables c'est produire de la sécurité.
- Pourquoi la mise en œuvre de projets collectifs serait-elle dépassée ? : c'est tout le contraire.

- Etat, conseils généraux, collectivités locales, etc. s'engagent et réfléchissent, faisant bouger et avancer le secteur. Différents exemples :
- « Cadre de référence départemental sur la PS » produit par l'Assemblée des Départements de France en 2002
- Travaux du groupe inter-institutionnel sur la PS, animé par le Conseil Technique des Clubs et Equipes de PS : état des lieux des transformations en cours (évolution des enjeux et des problématiques), orientations et proposition de rénovation du CTPS. Le rapport final sera publié prochainement . Alors, « crise de représentation » ?, sans doute mais des propositions vont être énoncées
- Lorsqu'on a pour objet l'éducation, on s'adapte, forcément.

Prévention spécialisée : Front de refus face au devoir de signalement

(ASH -05/12/03) Réf. : 0744-déc./03-12- ASH



Nous avons traité les faits (protocole de savoie) dans la revue de presse de novembre. Aussi ce mois-ci nous sommes-nous centrés sur les prises de position et les « projections » des instances officielles de la prévention spécialisée. se lit facilement, situe les points névralgiques que redoute la profession ; c'est notre feuilleton de l'année prochaine que nous le voulions ou non.

- Nous vous rappelons que Le CG de Savoie a passé une convention avec l'association de sauvegarde (mission de prévention spécialisée), dans laquelle sont régies les relations et « synergies » à avoir avec les services de police et gendarmerie : notamment le partage d'informations (voir mois de nov. 0717 – 12)

- Les éducateurs demandent l'abrogation du protocole, l'estimant contraire aux principes de la PS, dangereux pour les jeunes et eux-mêmes (nécessité d'une relation de confiance)
- Pourtant la PS travaille souvent avec les CLS ou CLSPD... Alors ? Le Comité National de Liaison des Associations de PS (CNLAPS) souligne que jusqu'à présent il s'agit de « dire quelque chose de la parole éducative... de contribuer à un diagnostic et non pas de fournir des informations »
- Au Conseil Technique des Clubs et Equipes de PS (CTPS) on souligne que « la PS (...) se construit dans un environnement global. Si cette perception est envahie par une préoccupation d'ordre public et de transmission de données, elle perd sa pertinence » Or on constate « une espèce de fascination pour la plus-value que pourrait apporter l'information »
- Pour les professionnels du secteur ce protocole savoyard préfigure ce que pourrait être la loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance : coordination confiée aux maires vis-à-vis des quels les travailleurs sociaux seraient soumis à un devoir d'information (avec interdiction pour l'élu de communiquer ces informations)
- Le CNLAPS alerte ses adhérents par courrier :
- Il craint l'instrumentalisation des associations et une inégalité dans l'accès aux droits (diversité des politiques municipales)
- Risque d'invalider la relation de confiance avec le jeune par l'échange d'informations
- L'amalgame entre prévention de la délinquance et prévention spécialisée alors : « la différenciation est indispensable. C'est à cette condition que leurs complémentarités peuvent jouer »
- La Coordination des salariés de PS craint la « mort du métier » mais aussi la disparition de « la notion de protection de l'enfance » qui n'apparaît pas dans le projet.
- L'Assemblée des Départements de France attend d'avoir le texte officiellement pour l'amender : « nous ne sommes pas contre le partage

d'informations, mais sous réserve de certaines modalités qui ne doivent pas déposséder le travailleur social de son secret »

[Retour Sommaire Général](#)

Un document de travail détaille les contours de la future loi sur la prévention de la délinquance

(Le Monde-18/12/03) Réf. : 0761- déc.03- 12- LM



C'est à lire !!! A lire dans le détail car les différents chapitres méritent le détour et annoncent un feuilleton « serré » à la rentrée. Nous vous laissons juges entièrement de ces annonces diverses dont il semble bien se dégager un fil cohérent.

- **Organisation de la prévention** : définition d'une « doctrine nationale » de cette prévention qui doit « contribuer à l'amélioration durable de la sécurité ». « Concevoir sanctions, éducation et prévention comme un tout » Le maire y aurait une « fonction de pilote » et un fonds interministériel ciblerait les projets, les évaluerait en vue d'attribuer et/ou reconduire les subventions. Les métiers seraient développés dans les domaines de la médiation sociale et de l'animation.
- **Habitat** : Renforcement de la vidéosurveillance dans les immeubles privés, accent est mis sur la prévention des troubles de voisinage. Permettre au bailleur de saisir le juge de proximité et de « développer les mesures alternatives aux poursuites pénales ». Le procureur pourrait lui déléguer les constatations de troubles à la place de l'officier de police judiciaire. « Bailleur auxiliaire de police ? » : aucune disposition précise pour l'instant, dit le ministère de l'intérieur.

- **Justice** : Proposition de créer « l'avertissement judiciaire » (sur le modèle de l'admonestation pour mineurs). Prononcé par le juge de proximité et inscrit au casier judiciaire, il aurait une « dimension plus solennelle » que l'actuel rappel à la loi. Encouragement des stages d'instruction civique pour mineurs délinquants.
- **Ecole** : Information accrue des élus sur l'absentéisme. Développement des « cellules de veille éducative » pour repérer et assister les jeunes ayant quitté le système sans qualification. Développement des internats, notamment « pour les jeunes filles de familles d'origine étrangère, dont le cadre familial et extrascolaire est difficile ». Développement des Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad). Créer un « brevet civique » au collège pour sanctionner une formation aux règles républicaines et des notions de droit pénal
- **Famille** : Renforcer les réseaux d'écoute, d'aide et d'appui aux parents (Reaap) ; mise en place de comités « pour le respect des devoirs et droits des familles » présidés par le maire dans le but de rappeler droits et devoirs dans les cas de carence éducative « ne nécessitant pas une saisine du juge » ;
- La PMI pourrait intervenir jusqu'à 16 ou 18 ans

action sociale est dirigée vers un contrôle social généralisé »

- Assoc. PS du Nord (APSN) : « Quels moyens le maire mettra-t-il en œuvre une fois qu'il sera dépositaire de ces informations ? ». Elle réclame une concertation « un approfondissement de la déontologie des métiers et des méthodes de sécurité » et dénonce un « contrôle social de proximité ».

[Retour Sommaire Général](#)

Délinquance des mineurs : la République en quête de respect (2002)

Rapport Carle / Schosteck

Réf. : 0746-déc./03-12-



Intéressant ce rapport que l'on nous signale et dont nous vous donnons à la fin la référence Internet exacte. Ci-dessous vous trouverez quelques titres du sommaire qui révèlent une tonalité et des conclusions susceptibles de donner envie d'aller voir de plus près.

- D'abord un état des lieux :
- La délinquance des mineurs n'est pas un fantasme ou un sentiment ... **Une délinquance sous-estimée et mal appréhendée**
- Ensuite défilent les différentes parties et institutions concernées
- La famille : une institution reléguée, **familles insuffisamment accompagnées**
- **L'école : une digue fissurée, fin d'un sanctuaire, institution qui peine à trouver des solutions**
- Les politiques de prévention : **empilement et confusion**

- PMI / **La prévention spécialisée à redécouvrir, une action préventive véritablement complémentaire** / L'ASE : des rapports à pacifier avec ses partenaires / Une politique de la ville dont l'efficacité reste à prouver, dont l'incapacité à se réformer est démontrée (prolifération anarchique, rapport de la cour des comptes)
- Une justice des mineurs incompréhensible pour les mineurs ; **modernité des principes de l'ordonnance de 1945** / La chaîne pénale et ses déraillements / Le vrai scandale de la justice des mineurs : la mise en œuvre des peines et mesures
- **PJJ : tout change et pourtant rien ne change, exécution très imparfaite des décisions de justice, « allergie » à l'évaluation du travail éducatif, prise en charge peu adaptée aux besoins**
- senat.fr/rap/r01-340-1/r01-340-11.pdf

Prévention spécialisée et sécurité : le projet Sarkozy critiqué

(ASH -12/12/03) Réf. : 0751-déc./03-12- ASH



Il est intéressant de disposer des réactions du secteur. Echo du précédent article traité dans celui-ci. Bon courage !!!

- L'obligation d'information auprès du maire qu'instituerait le projet continue d'inquiéter :
- Syndicat de l'éducation surveillée : « nous entrons là dans un projet de société où toute

Projets sociaux de territoire : articuler le social et l'urbain

(ASH -05/12/03) Réf. : 0746-déc./03-12- ASH



Nous ne connaissions pas cet outil et il nous a paru vraiment intéressant d'en rendre compte. La démarche est séduisante et la dernière phrase la résume parfaitement, avec l'apparition de « cohérence » presque opposée à « partenariat » : à méditer .

- Il s'agit de projets expérimentaux, suite au rapport Brévan-Picard : valoriser les métiers de la ville et les rapprocher de l'intervention sociale
- Il y a un comité national de pilotage (DIV, ADF, CAF...) et des appels à candidature : 20 sites sont actuellement engagés.
- Lancement en 10/02 et clôture en 10/04, avec évaluation

- « L'enjeu du projet social de territoire était de faire valoir que le projet social n'est pas la béquille du projet urbain » Exemple d'un quartier enclavé de Nantes que la communauté urbaine prévoit de recomposer totalement. La thématique choisie : l'action des services publics sur le quartier. Des groupes rassemblent institutions, associations et habitants pour travailler sur les orientations du contrat de ville.
- La démarche repose sur un diagnostic partagé entre tous les acteurs. On aborde les problèmes en fonction des besoins et non des dispositifs existants.
- Suite à la synthèse des diagnostics on définit le projet social de territoire. Beaucoup de leviers sont actionnés et donnent l'espoir de sortir du cloisonnement, « de réussir à faire front »
- Evidemment c'est compliqué, chacun doit « accepter de partager » et cela prend du temps. D'autant qu'il n'y a pas « chef de file au niveau national pour chaque site »
- Ce qui prime c'est de mettre au point une démarche de travail, une méthodologie que l'on pourrait exporter à d'autres projets.
- « Passer à une autre conception des choses ; sortir des illusions d'un partenariat qui ne sert souvent qu'à ravauder des politiques parfois contradictoires, pour construire une véritable cohérence des actions territoriales »

Hôtels meublés : une fonction sociale à retrouver ?

(ASH -12/12/03) Réf. : 0745-déc./03-12- ASH



On parle et reparle de la crise du logement, social ou non d'ailleurs ; voilà un aperçu sur une de ses facettes et ce n'est guère réjouissant. Néanmoins facile à lire et instructif.

- Pas de chiffre fiable sur le nombre de personnes qui habitent les hôtels meublés alors qu'ils sont de plus en plus utilisés : « voie de secours »
- La Fondation Abbé Pierre a enquêté :
- Dans les années 60, le point de chute des migrants ; aujourd'hui ouverts à « toute la palette » des exclus du logement classique. A la fois « démarrage du parcours logement (...) et reflux hors du parc de droit commun » (expulsions, etc.) : 10 % de l'échantillon considéré y vivent depuis plus de 10 ans...
- Le nombre d'hôtels diminue et leur qualité aussi, multipliant les expulsions sans ménagements.
- Tarifs: moyenne de 640 € par mois et les carences en logement induisent « une spirale inflationniste ». Les critères des aides de l'ASE sont variables, la CAF n'aide que dans les occupations au mois..., tout cela pousse familles et migrants vers des établissements insalubres, ce qui renforce encore leur précarisation
- C'est malgré tout une béquille pour un secteur social qui peut avoir le sentiment de cautionner des pratiques peu avouables. Alors ?
- Des associations, des communes (Ile-de-France) convertissent un certain nombre de ces hôtels en résidences et logements sociaux.
- La Fondation propose d'adapter le décret 2001 sur le logement décent aux hôtels meublés, assouplir les critères d'allocations CAF, réhabiliter.
- Mais la vraie solution reste de développer une « offre pérenne de logements, privés et sociaux »

Bracelet électronique : une mesure qui exige des moyens humains

(ASH -05/12/03) Réf. : 0756-déc./03-12- ASH



On en entend parler ; voici un article qui résume ce que l'on peut en dire à aujourd'hui. Limites évidentes,

avantages, perspectives, craintes, à vous de choisir.

- Un rapport CNRS évalue la 1^o phase de mise en œuvre du « placement sous surveillance électronique » (PSE) (4 sites - 10/00 à 05/02)
- C'est une modalité d'exécution des peines (ou de leur reliquat) de 1 an maximum ou à titre probatoire en vue d'une libération conditionnelle
- Sa bonne marche dépend avant tout de l'investissement des professionnels, notamment des travailleurs sociaux. « La question se posera de savoir si à l'avenir l'ensemble des moyens s'accroît ou bien si c'est le PSE qui connaît un désinvestissement progressif ». A noter que la loi Perben prévoit d'installer le PSE dans les alternatives à la prison.
- La prise en charge est intensive : démarches préalables, enquête, élaboration d'un emploi du temps précis, suivi de la mesure elle-même
- La mesure est inégale d'accès : un domicile, une ligne téléphonique (majoration des factures pour contrôle) et paiement d'un avocat. La mobilisation de la famille est appréciée (et demande aussi beaucoup d'attention).
- Enfin, le PSE requiert une forte « maturité psychologique » du détenu (cela en écarterait les plus jeunes ?). Mais il a été jugé pertinent pour les fins de peine, notamment à titre probatoire en vue d'une libération conditionnelle, comme pour les malades.
- Les travailleurs sociaux craignent une application de la mesure sous un angle sécuritaire.

[Retour Sommaire Général](#)

Les carences de l'Etat face au drame des suicides en prison. Rapport Terra.

(Le Monde-05/12/03) Réf. : 0757- déc.03- 12- LM
(ASH -12/12/03) Réf. : 0757-déc./03-12- ASH



La France n'est pas brillante en la matière il faut le reconnaître. Le rapport est intéressant, il apprend des choses, comme souvent et donne, comme souvent aussi des avis de bons sens. A suivre...

- La France est un des pays d'Europe où l'on se suicide le plus. 122 décès en 2002 ; le taux a doublé depuis 1980
- M. Terra fixe l'objectif d'une diminution de 20% en 5 ans.
- Les prévenus sont plus concernés que les condamnés (sauf à plus de 20 ans) – attention donc aux maisons d'arrêt avec un fort taux d'occupation et un faible taux d'encadrement; 1/3 des détenus concernés n'avaient pas de visite ; 11 % des suicides se sont produits au quartier disciplinaire ; enfin on connaît l'effet du « choc carcéral » : 34 % des suicides interviennent pendant les 3 premiers mois.
- Pour autant le repérage du risque n'est pas bon : ¼ seulement avaient été repérés suicidaires.
- Reste à améliorer également l'articulation entre justice et santé, car le sanitaire a du mal à suivre : « le personnel pénitentiaire souffre d'une absence de retour de l'information justifiée par le respect du secret médical ». En outre, « la continuité des soins est généralement assurée en prison, sauf pour la prise en charge psychiatrique et psychologique »
- Propositions :
- Former au repérage précoce 2 000 personnes d'ici 3 ans et également des détenus
- Créer un « système documentaire partagé » entre Santé et Justice. Ouvert au moment de la garde à vue, il suivrait la personne.

- Demande que les détenus puissent, comme la population générale, « bénéficier de soins psychiatriques sans consentement »
- Systématiser l'intervention des équipes de psychiatrie quand mise au quartier disciplinaire
- Supprimer « tous moyens d'arrimage » (92 % des suicides sont des pendaisons)
- Instituer des « coroners » pour mieux enquêter quand il y a décès.
- Toutefois il note que la surpopulation « entrave » surveillance, insertion et soins

[Retour Sommaire Général](#)

Du RMI au RMA, un risque de dérive pour la prise en charge de la précarité

(ASH -19/12/03) Réf. : 0766-déc./03-12- ASH



Un point de vue intéressant sur le RMA. Qui ne creuse pas tant le dispositif lui-même que la tendance qu'il souligne. Ne faudrait-il pas changer de politique, aborder les choses différemment, ce qui changerait de fait l'accompagnement social de la précarité ? Ces questions et les réponses qu'il esquisse rendent ce texte original et enrichissent le champ de la projection, et vous y retrouverez sans doute de vos propres observations.

- Le Ministre des Affaires sociales reconnaît que le RMA, « mécanisme spécifique d'activation des dépenses de solidarité (...) n'est pas un contrat de travail comme les autres (... avec) un salaire comme les autres ». Il vient s'ajouter aux autres dérégulations du travail (CDD, intérim etc.)
- Pour les travailleurs sociaux existe le risque d'un accompagnement segmenté, sans globalité nationale, un engagement solitaire dans une

relation qui manque d'étayage, ce qui est très difficile

- Avec le chômage de masse, depuis 20 ans, les minima sociaux constituent de plus en plus une discrimination positive, sous forme d'approches spécifiques et sur fond de baisse de la solidarité, avec une fragmentation des mesures qui n'a permis de répondre aux problèmes.
- Robert Castel (*L'insécurité sociale*) pense que les protections sociales doivent être reconfigurées
- D'une part assurer une continuité des droits au-delà de la diversité des situations : « Pour pouvoir se projeter dans le futur, il faut disposer au présent d'un minimum de sécurité » Les supports ne « consistent pas seulement en ressources matérielles ou accompagnement psychologiques, mais aussi en droits et en reconnaissance sociale nécessaires pour assurer les conditions de l'indépendance » Pourquoi pas des collectifs d'insertion ?
- D'autre part, sécuriser les situations de travail : assurer une continuité des droits à travers la discontinuité des trajectoires professionnelles, y compris pendant les périodes d'interruption.
- L'Etat devrait privilégier les politiques d'intégration et relativiser les politiques d'insertion (souvent stigmatisantes et transitoires, traitant les symptômes)

La lutte contre les violences faites aux femmes devient un enjeu politique

(Le Monde-26/11/03) Réf. : 0727- déc.03- 12- LM



Un rappel des différentes étapes de l'année, tout simple et qui remet bien les choses en mémoire si besoin est.

- A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes

Législation

Entrée et séjour des étrangers en France – Eloignement du territoire et nationalité

(ASH -05 & 19 /12/03) Réf. : 0736-déc./03-13- ASH



Comme d'habitude, après le feuilleton de la loi dite « loi Sarkozy », le plan, qu'il peut être utile d'identifier et de savoir où trouver

- L'entrée en France
 - Le durcissement du régime de l'attestation d'accueil
 - L'obligation de présenter une attestation médicale
 - Le relèvement des empreintes digitales
- Le séjour en France
 - L'accès au statut de résident
 - Le droit au regroupement familial
 - La carte « vie privée et familiale »
 - Les mariages simulés
 - La lutte contre le travail clandestin
- Le délit d'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation
 - L'extension du champ du délit
 - Les circonstances aggravantes
 - Les immunités
- La réforme de la « double peine »
- La modification du régime de l'expulsion
 - La modification du régime de l'interdiction du territoire français
 - Le règlement des situations antérieures à la réforme
 - Les assignations à résidence
- La réforme de la rétention administrative
 - Le placement en rétention
 - L'information des étrangers retenus

- (25/11), le gouvernement a lancé un pin's blanc : la lettre « f » barrée du signe de l'égalité.
- L'année a été marquée par la Marche des femmes (« ni putes ni soumises ») du 01/02 au 08/03 et la publication de la Documentation française de « L'enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes en France », soulignant une « continuité » entre pressions psychologiques et violences physiques. 1 femme sur 10 serait victime de violence, dans toutes les catégories sociales
 - La ministre de la parité estime que « la modernité c'est la tolérance zéro » à l'égard de ces violences. Associations et initiatives se multiplient, et la Pdt de « ni putes ni soumises » rappelle qu'il « n'y a plus de places dans les foyers » pour accueillir les victimes
 - A noter que Mme Badinter avait déploré au sujet de l'Enquête nationale une entreprise de « victimisation » des femmes et que dans les *Temps modernes* et *L'Express* avait été déploré le continuum entre les violences psychologiques et physique. A l'étranger cette polémique a surpris.

Action de l'Europe en matière de lutte contre l'exclusion, Plan français d'action pour l'inclusion

(ASH -21/11/03) Réf. : 0725-déc./03-12- ASH



Nous aimons toujours donner un état des lieux des réflexions européennes. Nous traitons succinctement un très long article : les idées sont bonnes, les formules à connaître nous semble-t-il. Quant à leur adoption, c'est une autre question bien sûr.

- Entretien avec le Pdt de la branche française du réseau EAPN (réseau européen de lutte contre la pauvreté), M. Bultez

- **Lacunes, progrès ?** : le plan français a l'avantage de croiser différents volets mais c'est un inventaire de mesures. Il ne définit pas une stratégie et reste flou sur les montants financiers.
- **Il faut aller vers des plans locaux, prendre en compte les différences géographiques.**
- Il ne recherche pas l'expertise des personnes en situation de pauvreté, ne les consulte pas, ni les ONG. Pourtant cette expertise est aujourd'hui reconnue, y compris au niveau européen.
- **Que réclamez-vous de l'Europe ?** : La stratégie de lutte contre l'exclusion est à maintenir mais il faudrait la coordonner avec la stratégie pour l'emploi et quantifier les résultats. Avec au besoin des possibilités pour la Commission similaires à celles relatives au déficit budgétaire, instituer un « déficit excessif de pauvreté »
- **L'Avenir ?** : Inquiétant ; les ONG ne pèsent pas assez face aux marchés. C'est la participation des citoyens qui est en jeu aujourd'hui, la démocratie représentative ne suffit pas.
- **La Commissaire européenne aux affaires sociales** : déplore que les décisions concernant le social soient prises à l'unanimité et non à la majorité qualifiée. Quant à un salaire minimum européen, impossible à partir de systèmes très différents) : il faudrait établir un « standard minimum de vie dans la dignité » composé d'un ensemble (salaire, logement, etc.)

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

- Le maintien en rétention
- Une possibilité d'appel suspensif
- La fin de la rétention
- Le maintien en zone d'attente
- L'information de l'étranger maintenu
- La « sécurisation juridique » du maintien en zone d'attente
- Une possibilité d'appel suspensif
- L'organisation des audiences
- La nationalité
- Acquisition de nationalité par mariage
- Acquisition par déclaration des enfants recueillis en France
- Acquisition par naturalisation
- Incapacité d'acquisition de la nationalité
- Déchéance de la nationalité française

[Retour Sommaire Général](#)

RMI-RMA : malgré un passage bousculé à l'Assemblée, peu de changements

(ASH -28/11/03) Réf. : 0722-déc./03-21- ASH



voilà on avance dans ce feuilleton et pour l'instant de débat en préconisations finalement rien ne change. Suite et fin courant du mois.

- Adopté par l'Assemblée le 25 novembre, 2^e lecture au Sénat pour le 10 décembre.
- La commission des affaires sociales avait fait des propositions : application au 01/01/05 ; rétablissement de l'obligation de 17 % de dépenses pour l'insertion par les départements ; suspensions d'allocation uniquement avec avis conforme de la CLI ; limitation du nombre de RMA à 5% des salariés ; interdiction d'embaucher un RMA suite à un licenciement ; cotisations versées sur l'ensemble du salaire. Cela répondait aux attentes du monde associatif.
- De tout cela ne subsiste que l'interdiction d'un contrat succédant à un licenciement. A noter qu'il pourra y avoir des RMA dans le travail temporaire
- Des décrets fixeront la durée d'ancienneté nécessaire dans le RMI pour passer au RMA (1 an) et la durée minimale du contrat.
- La compensation des dépenses est assurée sur la base des montants de 2003. A l'issue de l'exercice 2004, révision une fois pour toutes
- La FNARS et le CNIAE demandent le report du projet de loi et le retour au contrat unique d'insertion qui avait été annoncé, avec concertation
- « L'aide au retour à l'emploi ne doit pas s'appuyer sur un sous-contrat de travail et une protection sociale au rabais » (FNARS)

Pour la majorité des chômeurs de plus de 6 mois, le PAP est un outil efficace

(ASH -28/11/03) Réf. : 0723-déc./03-21- ASH



voilà quelques chiffres pour situer un dispositif. Peut être utile.

- Etude du ministère des affaires sociales auprès de 127 000 demandeurs d'emploi qui ont été reçus en « entretien d'actualisation » 6 mois après leur inscription à l'ANPE
- 54 % le perçoivent comme une aide (pour 1/5^e c'est un RDV administratif) et 67 % qu'il est « globalement utile » même si pour 63 % PARE et PAP se traduisent par « davantage de contrôles »
- Pour l'ANPE après l'entretien, les prestations réalisées augmentent de 55 %
- « L'entretien d'actualisation a modifié le comportement des demandeurs d'emploi » (4 % déclarent avoir été plus actifs dans leurs recherches après)

Adoption définitive de la loi décentralisant le RMI et créant le RMA

Réaction du Conseil Economique et Social

(ASH -19/12/03) Réf. : 0764-déc./03-21- ASH



Pas de surprise, ni au niveau du texte en lui-même, ni des réactions. A suivre maintenant au niveau de l'application et des résultats.

- Adoption le 10/12.

Logement

- **RMI** : Transfert au président du conseil général des prérogatives antérieurement dévolue au préfet
- Les départements héritent du financement du dispositif en tenant compte des charges induites par la suppression de l'ASS
- Les modalités du transfert des personnels sont en cours d'examen. Dans l'attente ils sont mis à disposition des CG
- La règle des 17 % de crédits consacrés à l'insertion est maintenue pour 2004.
- **Contrat Insertion - RMA** : peut être conclu entre un employeur et un allocataire RMI (depuis 1 an sauf ex-titulaires ASS)
- Le CI RMA est un CDD renouvelable 2 fois (max. 18 mois), durée minimale 20 h hebdo. Il peut se cumuler avec une autre activité rémunérée dans certaines conditions.
- Salaire : somme forfaitaire versée par le département à l'employeur et un salaire différentiel à la charge de l'employeur (les droits connexes au RMI sont maintenus pour chacun des membres du foyer)
- **Le CES** : craint une « nouvelle aggravation de la précarité et de l'insécurité sociale (...) le développement de micro-emplois de courtes durées, sans cotisations ni droits sociaux correspondants »
- Craint en outre que l'insertion soit « le parent pauvre » avec la disparition en 2005 du seuil des 17 % des dépenses devant y être consacrées par les départements.

[Retour Sommaire Général](#)

Des propositions pour un « droit au logement opposable »

(Le Monde-10/12/03) Réf. : 0735- déc.03- 32- LM



On en parle souvent ; ici nous avons l'avantage d'avoir un point sur les chiffres et des propositions formulées de façon très concrète.

- Le Haut comité pour le logement a remis le 9/12 un rapport au président de la République
- En juillet 03 il y avait 1.3 million de candidatures pour un logement social et les expulsions avec concours de la force publique ont augmenté de près de 19 % entre 01 et 02.
- En Seine-Saint-Denis chaque jour 170 personnes sans domicile sont « laissées sans solution »
- Le Conseil économique et social évalue qu'il faudrait construire 120 000 logements sociaux par an : le budget 2003 en permettait 54 000
- Au-delà du strict logement social il y a une « crise quantitative globale de l'offre de logements ». L'Insee estime qu'il faudrait construire 320 000 habitations par an, ce qui n'est pas fait et compte tenu du retard accumulé il manquerait entre 400 et 600 000 logements.
- Les dispositifs d'aide butent sur la faiblesse de l'offre locative bon marché et les partenariats entre préfetures, villes, etc. aboutissent à une « dilution de la responsabilité »
- C'est pourquoi pour le Haut Comité il faut rendre le droit au logement opposable. Avec une obligation de résultat « sur l'accès de tous à un logement décent et sur le refus de laisser, ne serait-ce qu'une nuit, des personnes à la rue »
- Pour ce faire il faudrait « désigner une autorité politique responsable » : intercommunalités (et conseil régional pour l'agglomération

- parisienne) et lui octroyer (en plus des crédits habituels) un « outil fiscal » pour financer la production de logements à bas prix dans les quartiers où les coûts immobiliers sont élevés.
- Elle devrait pouvoir intervenir dans l'attribution des logements sociaux et négocier avec les bailleurs privés pour les ménages défavorisés
- Il faudrait créer un service spécialisé pour les « citoyens en difficulté », une instance de médiation si la demande n'aboutit pas et une instance juridictionnelle pour trancher

[Retour Sommaire Général](#)

Drogue et tabac : « l'absence de politique de santé » dénoncée

(Le Monde-11/12/03) Réf. : 0735- déc.03- 32- LM



voilà un cri d'alarme très clair qui doit rejoindre des préoccupations de terrain. Instructif, se lit facilement.

- La Fédération Française d'addictologie (FFA) ont adressé un courrier au premier ministre, ministre de la santé et président de la MILDT: « La France n'a plus de politique de santé en matière d'addictions »
- « Le gouvernement a repris les vieux réflexes de l'approche par produit (...) logiques économiques et sécuritaires plus que sanitaires »
- Même s'ils se félicitent de la possibilité de prise en charge par l'assurance maladie de centres de soins pour toxicomanes, ils regrettent que les taxations du tabac ne s'accompagnent pas d'aides au sevrage « notamment pour les plus démunis » et que l'alcool ne fasse l'objet d'aucune mesure sanitaire ni réglementation susceptible d'en limiter la consommation : « L'alcool est oublié » (30 000 morts par an).
- Quant au cannabis, s'ils ne nient pas la forte augmentation de la consommation (15/25 ans) ils soulignent que « les formes les plus graves sont celles associées à une addiction à l'alcool ». « Il n'est plus question que du cannabis »
- Ils proposent une formation des « acteurs de première ligne ... des centres addictologiques ambulatoires ... de petites structures spécialisées ... et surtout une loi-cadre concernant l'ensemble des consommations nocives »
- En attendant les arbitrages gouvernementaux sur la loi 1970 et le plan quinquennal de la MILDT

Selon une étude, les augmentations de tabac ont pénalisé les plus pauvres

(Le Monde-28/11/03) Réf. : 0726- déc.03- 23- LM



Nous l'avons bien aimé, cet article très simple qui aborde un aspect rarement traité sur cette question. Et apprend ce qu'est un « impôt régressif ». Un écho de quelques remarques du précédent

- C'est un DEA : « les taxes sur le tabac sont-elles régressives ? » (M. Godefroy), basé sur les enquêtes « budgets des familles » de l'Insee
- « Une hausse des prix de 1 % entraîne une baisse de 0.4 % de la consommation totale de cigarettes »
- « Pour les 10 % de ménages les plus riches, la consommation est tombée de 5.6 à 3.4 cigarettes par jour et par adulte » (depuis 10 ans)
- Mais pour les 10 % de ménages les plus pauvres « la consommation ne baisse pas au moins pour les 3 1^o tranches » Conséquence : la part des revenus consacrée au tabac augmente (4.5 % à 7 % entre 1980 et 2000) alors qu'elle reste stable chez les ménages aisés
- Serait-ce donc un « impôt régressif », c'est-à-dire « dont le taux moyen par catégorie de revenu est décroissant avec le revenu » ?

Sida : la prévention toujours à l'ordre du jour

Bon, un point rapide : il ne faut jamais mais jamais s'endormir, avon-nous envie de dire. C'est un peu décourageant mais c'est une réalité générale.

- Le nombre de contaminations ne diminue plus en France. 3 000 nouveaux cas enregistrés entre

mars et novembre 03, dont 64 % liés à des rapports hétérosexuels, 32 % à des rapports homosexuels et 4 % à l'usage de drogues.

- Taux de dépistage encore faible (dans 8 diagnostics sur 10 les gens ignoraient leur séropositivité), faible usage d'un préservatif féminin encore trop cher (les femmes représentent 42 % des nouveaux cas connus)
- 50 % des contaminations hétérosexuelles touchent des personnes originaires d'Afrique sub-saharienne et l'Observatoire du doit à la santé des étrangers dénonce « le durcissement des pratiques de régularisation des étrangers malades »
- Près d'un tiers des personnes contaminées déclarent souffrir de stigmatisations et beaucoup cachent encore leur état
- Act-Up, le Planning, etc. demandent des campagnes d'informations plus massives

[Retour Sommaire Général](#)

scolarité

Un « livret républicain » dans les écoles en janvier

(Le Monde-11/12/03) Réf. : 0742- déc.03- 24- LM



A suivre dans votre travail auprès des établissements scolaires. De nature à apaiser ou à soulever d'autres tensions ? Nous pensons instructif de lire attentivement ces quelques lignes.

- Conclusions du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme :
- « Livret républicain » distribué en 01/04 et C'est un outil de prévention et d'action qui recensera des incidents et la réponse institutionnelle (port du voile, injures...); références de films permettant de mieux faire connaître la Shoah
- On encouragera « la mise en place de voyages d'études, notamment sur les lieux de mémoire de la Shoah »
- « Travail de veille » sur les émissions TV radio, etc. : saisine systématique du président du CSA et action en justice quand besoin est

Grand débat sur l'école : scepticisme, défiance ou indifférence : enseignants et parents sont peu mobilisés

(Le Monde-16/12/03) Réf. : 0752- déc.03- 24- LM



Voilà. Ce n'est peut-être pas une grande surprise mais c'est à noter de toute façon.

- Le « débat » se déroule dans une relative indifférence : participation des enseignants

variable, des parents faible, des acteurs socio-économique rare.

- Les enseignants : « beaucoup sont incrédules sur ce qui résultera de cette affaire »
- « Quand il y a des parents, ce sont le plus souvent ceux qui sont déjà impliqués dans les établissements »
- Certaines écoles ont peu informé et les horaires ne sont pas souvent pratiques pour les parents qui travaillent (matinée)
- Comment faire une synthèse d'avis diamétralement opposés qui surgissent ici et là : plus de sanctions , plus de dialogue , etc. et peu de propositions concrètes
- En revanche le site www.debat-national.education.fr marche bien : déjà 186 150 visites au 8/12. Les préoccupations centrales sont les valeurs de l'école, ses missions, la formation des enseignants, la définition du socle commun des savoirs des élèves et leur motivation

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE

La rencontre du ministre et du pédagogue

MM. Darcos et Meirieu confrontent leurs visions de l'éducation

(Le Monde-16/12/03) Réf. : 0753- déc.03- 31- LM



Pour ce que la question scolaire intéresse tout particulièrement c'est le fameux livre dont la parution avait été reportée

- Le ministre convaincu de la nécessité de restaurer l'autorité des enseignants et partisan de la primauté des savoirs dialogue avec le pédagogue défend « l'élève au centre du système »
- M. Darcos dénonce les méfaits de la « spontanéité » pédagogiques et M. Meirieu plaide que pour l'enseignement ne soit pas que transmission des savoirs mais aussi acquisition des règles du « vivre-ensemble »
- Ils sont d'accord sur le décalage entre les valeurs de l'école et celles de la société, sur l'échec de l'école en tant que facteur d'ascension sociale, sur la nécessité d'un débat, etc.
- **Deux voix pour une école**
Xavier Darcos et Philippe Meirieu
Desclée de Brouwer
14.5 € (203 p)

Un site concernant l'insécurité



brèves

On nous fait le plaisir de nous signaler ce site. Vous y trouverez articles, interviews, tous les ingrédients d'une réflexion sur cette fameuse insécurité. Intéressant, allez-y, vous y verrez des tas de choses.

- <http://www.groupeclaris.com>

[Retour Sommaire Général](#)

Le commissaire divisionnaire de Douai compte sur des « citoyens relais » pour seconder la police

(Le Monde-25/11/03) Réf. : 0729- déc.03- 32- LM



voilà un air du temps, à vous de voir.

- Pour faire baisser la délinquance « sans moyens supplémentaires », un bulletin est distribué au commissariat décrivent ce concept de « citoyen qui cesse de subir, de se lamenter sans réagir, et qui retrouve la volonté de faire acte de civisme », ce « partenaire bénévole (...) à l'inverse de l'indicateur » qui est dans un échange
- On assure qu'en quelques jours 30 candidats se sont manifestés. Réseau « de confesseurs qui pourraient faciliter certaines révélations », en vue de « retisser du lien social ». Porte-parole d'un immeuble, etc. « Servir les autres et en aucun cas leur nuire ». Les faits seront vérifiés
- Le maire n'a pas été informé et le déplore. Les dénonciations anonymes, à la mairie comme à la police sont déjà nombreuses. Il estime que là on « institutionnalise cette délation »
- Les plus jeunes associent dispositif et délation.

La Cimade s'inquiète de la hausse spectaculaire du nombre d'étrangers placés en centre de rétention

(Le Monde-02/12/03) Réf. : 0749- déc.03- 32- LM



voilà un air du temps.

- Le taux d'occupation n'a jamais été aussi élevé et c'est vrai pour tous les centres.
- La population aussi est différente : de plus en plus de familles, de SDF et « déséquilibrés », et de personnes non reproductibles au vu de la situation dans leur pays (Irak, etc.)
- Ni structures ni moyens nouveaux : « travail à la chaîne (...) impression de ne plus pouvoir assurer sérieusement la défense des droits »

Exclusion temporaire pour l'assistante sociale voilée

(ASH -12/12/03) Réf. : 0751-déc./03-23- ASH



Nous donnons l'issue d'une situation que nous avons traitée dans le numéro précédent.

- Fatima Senouci, AS à l'ASE qui refuse d'enlever son voile est exclue 9 mois à l'issue du conseil de discipline du 8/12. A noter qu'elle souhaitait être révoquée.

La grogne des policiers contre la « culture du résultat »

(Le Monde-06/12/03) Réf. : 0755- déc.03- 32- LM



Eh oui cet article, nous le traitons rapidement mais tenions à le traiter parce qu'il prête à sourire et que ce n'est pas tous les jours... A vous.

- Congrès des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale : doutes sur les limites de la pression statistique. « Je veux que votre action se lise à travers les chiffres », dit M. Sarkosy alors même que l'outil en place (« 4001 ») est très carentiel. « On va très

rapidement atteindre des seuils incompressibles ». Alors ? Faut-il manipuler pour ne pas être « un mauvais élève » ?

- Sans compter les « objectifs antagonistes » car on crée de nouveaux délits qui ne peuvent que faire remonter les chiffres... si tant est que « l'engorgement des prisons ne bloque pas la chaîne pénale »

M. Perben renonce à l'amendement instaurant le délit d'interruption involontaire de grossesse

(Le Monde-08/12/03) Réf. : 0765- déc.03- 32- LM



L'abondance de l'actualité et le fait que l'amendement ait été retiré nous ont fait opter pour ce traitement très rapide. Néanmoins nous voulions signaler le problème juridique qu'il posait, de manière à préciser la position française sur ce point, de l'existence (ou non) juridique du fœtus.

- L'amendement, d'abord adopté le 27/11, prévoyait de punir de 1 an de prison et 15 000 € d'amende une interruption involontaire de grossesse due à « une maladresse, une imprudence, une inattention, une négligence ou un manquement à une obligation de sécurité »
- Les gynécologues et le conseil national de l'ordre des médecins réclamaient « unanimement » son retrait.
- Le Planning familial et les associations de défense des droits des femmes craignaient que ce ne fût un premier pas vers une remise en cause de l'IVG
- L'amendement soulevait un problème juridique en faisant du fœtus un « individu de droit » alors qu'en France la « femme et le fœtus ne font qu'un ». La Cour de cassation affirme que le

droit pénal ignore l'enfant à naître et que la création de ce délit n'est pas nécessaire ; on peut faire jouer les « circonstances aggravantes ».

Immunité pour les médecins signalant des cas de maltraitance

(Le Monde-22/12/03) Réf. : 0768- déc.03- 32- LM



Nous avons traité ce problème dans le numéro de juillet. En voie d'amélioration donc. A suivre peut-être.

- La loi sur l'accueil et la protection de l'enfance, adoptée le 18/12 permet aux médecins de ne plus encourir de sanctions en cas de levée du secret médical pour signalement de maltraitance
- En effet le code pénal et le code de déontologie médicale obligeaient au signalement mais le code de santé entraînait des poursuites dans les cas où les signalements n'aboutissaient pas en justice (fréquents)
- Toutes les difficultés n'étant pas levées (désigner l'auteur supposé ou pas dans le certificat par ex.)le ministère de la justice prépare un guide du signalement et celui de la famille un certificat médical-type.

[Retour Sommaire Général](#)